

INFORMATION DU PUBLIC

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

Création d'une aire de stationnement sur la commune de Boissières

■ **Description de l'opération soumise à enquête :**

L'opération porte sur la création d'un parc de stationnement sur la place centrale du village afin de résorber le problème récurrent et croissant de stationnement sur la commune de Boissières.

■ **Autorité responsable du projet :** Le projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Boissières, place de la Mairie, 30114 BOISSIERES. Toute information complémentaire concernant ce projet peut être obtenue auprès de M. Marc FOUCON, maire de Boissières, au 06 17 61 45 40.

■ **Objet de l'enquête :**

L'enquête publique conjointe comprend deux objets :

- la déclaration d'utilité publique du projet,
- la cessibilité des parcelles nécessaires à sa réalisation

• **Durée de l'enquête :** du vendredi 11 septembre 2020 à 9h au mardi 29 septembre 2020 à 18h inclus.

• **Lieux et siège de l'enquête :** L'enquête est ouverte dans la commune de Boissières.

• **Désignation du commissaire enquêteur :**

Monsieur Marc NOGUIER, professeur d'histoire géographique, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes.

• **Lieux, jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête :**

Les dossiers d'enquête publique et parcellaire seront déposés toute la durée de l'enquête dans la commune de Boissières afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public (les mardi et vendredi de 8h30 à 12h et de 16h à 18h).

Il est également mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat du Gard :

www.gard.gouv.fr et sur le site de la commune de Boissières : <https://boissieres30.fr>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques à la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

■ **Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations :**

Le public pourra :

- consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la commune de Boissières,
- adresser ses observations par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Boissières, place de la Mairie 30114 Boissières,

Toutes ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

■ **Rencontrer le commissaire enquêteur :**

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes intéressées et siègera à la mairie de Boissières :

- le vendredi 11 septembre 2020 de 9h à 12H (jour ouverture enquête publique)
- le vendredi 18 septembre 2020 de 9h à 12H
- le mardi 29 septembre 2020 de 16H à 18H (jour clôture enquête publique)

Le commissaire enquêteur ne recevra le public que sur rendez-vous, pris au préalable au numéro de téléphone suivant : 04 66 35 22 78 les mardi et vendredi de 10h à 12h et de 16h à 18h. Il ne recevra qu'une seule personne à la fois.

■ **Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :**

Le dossier, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Boissières, à la préfecture du Gard (Direction de la citoyenneté et de la légalité- BEICEP), sur le site internet des services de l'Etat dans le Gard www.gard.gouv.fr.

■ **Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête :**

A l'issue de l'enquête, le préfet du Gard se prononcera, par arrêté, sur l'utilité publique du projet et sur la cessibilité des parcelles nécessaires à sa réalisation.

Le préfet,